



ÉVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

NOUVEAUTÉS 2026

Qu'est-ce qui change dans la réglementation du livre
généalogique français du poney Shetland en 2026?

CONTRÔLE DE FILIATION POUR TOUS LES ÉTALONS

APPROBATION DES ÉTALONS

TYPAGE ADN DES JUMENTS

DEUX SECTIONS : LIVRES A ET B

TROIS NIVEAUX : BASIQUE - QUALIFIÉ - APPROUVÉ

Texte de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

CONTRÔLE DE FILIATION POUR TOUS LES ÉTALONS

En 2026, le contrôle de filiation s'impose à tous les étalons reproduisant au livre généalogique français du poney Shetland. Cette condition devient obligatoire avant toute délivrance de carnet de monte, pour un renouvellement ou une première demande.

Comment savoir si les origines de votre poney ont déjà été vérifiées par contrôle de filiation ?

Rechercher votre poney sur infochevaux.ifce.fr.

Consulter la rubrique *Informations générales* et constater si OUI ou NON un contrôle de filiation a déjà été réalisé ultérieurement sur votre poney.

INFORMATIONS GÉNÉRALES PEDIGREE & CHEVAUX ASSOCIÉS APTITUDE

Informations générales

Cette page présente les caractéristiques principales de l'équidé.

IDENTITÉ ET STUD-BOOK

Numéro SIRE :
Numéro UELN :
Date de naissance : 11/05/2008
Pays de naissance : FRANCE
Stud-book de naissance : STUD BOOK FRANCAIS DU PONEY SHETLAND
Stud-book de reproduction : STUD BOOK FRANCAIS DU PONEY SHETLAND

Muni d'un transpondeur électronique : Oui
Date pose transpondeur : 07/08/2008

Equidé typé microsatellites pour le contrôle de filiation : Oui
Origines vérifiées par contrôle de filiation : Non

Que faire si votre poney est typé ADN par microsatellite ?

Dans ce cas, il vous suffit de demander directement le contrôle de filiation à l'IFCE sans effectuer de nouveaux prélèvements sanguins (sauf en cas de détérioration des données détenues).

Texte de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

- 6.1 Conditions d'application du contrôle de filiation pour les étalons



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

CONTRÔLE DE FILIATION POUR TOUS LES ÉTALONS

Comment faire votre demande de contrôle de filiation ?

Adresser votre demande à l'IFCE par mail à info@ifce.fr, en précisant le nom de votre poney et son N° SIRE, verser 30€ par chèque ou virement bancaire à l'IFCE en indiquant toujours le N° SIRE comme référence.

Comment procéder aux prélèvements sanguins nécessaires au contrôle de filiation ?

Contactez votre vétérinaire ou agent IFCE, seules personnes autorisées à effectuer les prélèvements sanguins nécessaires. Ils se chargeront du transfert des échantillons au laboratoire compétent.

Que faire si le contrôle de filiation est impossible à réaliser ?

Si le contrôle de filiation s'avère impossible à réaliser partiellement ou en totalité, des exceptions pourront être permises selon chaque cas de figure. C'est la commission du livre généalogique qui instruit chaque dossier et autorise ou non l'étalon à produire dans la race.

Texte de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

- 6.1 Conditions d'application du contrôle de filiation pour les étalons



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

APPROBATION DES ÉTALONS

A partir de la saison de monte 2026, l'approbation des étalons fait son retour après 20 ans d'arrêt, retour souhaité par la commission du livre généalogique français du poney Shetland afin d'homogénéiser la qualité des reproducteurs.

Cet examen a pour but de sélectionner les futurs reproducteurs selon les critères de conformation, de santé, de locomotion, de comportement et de conformité au standard de race.

Dans quel cas l'approbation est-elle obligatoire ?

- Les mâles du livre A nés en France ou importés, n'ayant pas encore obtenu de carnet de monte avant 2026.
- Tous les mâles du livre B, sans condition d'âge ou de production.

Existe-t-il des exceptions ?

Les étalons du livre A ayant déjà obtenu un carnet de monte avant 2026 sont autorisés à produire au sein du livre généalogique. Néanmoins, ils ne sont pas considérés comme Approuvés.

Quel intérêt y a-t-il à présenter un étalon en approbation ?

Qu'elle soit obligatoire pour certains ou facultative pour d'autres, l'approbation apporte au mâle qui satisfait les critères requis d'atteindre le niveau Approuvé. Ce statut ouvre droit à des primes d'élevage et une valorisation spécifique par l'organisme de sélection.

Peut-on engager des femelles en approbation ?

Bien que le statut Approuvé soit réservé aux mâles, les femelles peuvent être présentées à une session d'approbation pour bénéficier de l'avis d'experts et prétendre à une qualification.

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

- 6.3 Conditions d'application de l'approbation des étalons.
- Annexe 3 - Règlement technique des approbations d'étalons de race Shetland

NOUVEAUTÉS 2026

EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

APPROBATION DES ÉTALONS

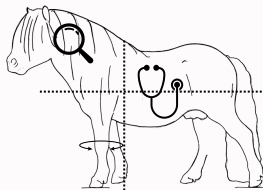
Quelles sont les conditions pour y engager un poney ?

L'approbation est ouverte à tous les mâles à partir de 3 ans et inscrits au livre généalogique français du poney Shetland.

En quoi consiste l'approbation des étalons ?

L'approbation est une évaluation se déclinant en 3 étapes :

- un examen morphométrique
- une évaluation du modèle et des allures
- un examen vétérinaire.



L'ensemble de ces étapes se fait sur un site dédié et est réalisé par des experts désignés par l'organisme de sélection.

Quels critères valident une approbation ?

- avis favorable suite à l'examen vétérinaire
- comportement adapté aux différentes évaluations
- taille inférieure à 107 cm
- note = ou > à 14/20 (M&A) pour les mâles du livre A
- note = ou > à 15/20 (M&A) pour les mâles du livre B

Quel sera le prix d'inscription à une approbation

L'inscription coûtera 120 € par poney. Ce tarif inclut les 3 étapes d'examen d'une approbation organisé sur un site dédié.

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

- 6.3 Conditions d'application de l'approbation des étalons.

- Annexe 3 - Règlement technique des approbations d'étalons de race Shetland



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

NOUVEAUTÉS 2026

TYPAGE ADN DES JUMENTS

A compter des naissances 2026, le typage ADN (ou génotypage) des juments devient obligatoire pour inscrire un produit à naître (mâle ou femelle) au livre généalogique. Il a pour but de faciliter le contrôle de filiation de la jument et de sa production.

A quoi sert le typage ADN ?

Il a pour but de rendre possible le contrôle de filiation d'un poney et de sa descendance.

Comment savoir si votre jument est déjà typé ADN ?

Rechercher votre poney sur infochevaux.ifce.fr.

Consulter la rubrique *Informations générales* et constater si OUI ou NON votre poney est typé microsatellite pour le contrôle de filiation.

Rechercher votre poney sur infochevaux.ifce.fr.

Informations générales

Cette page présente les caractéristiques principales de l'équidé.

IDENTITÉ ET STUD-BOOK

Numéro SIRE : 08041438F
Numéro UEIN : 25000108041438F
Date de naissance : 11/05/2008
Pays de naissance : FRANCE
Stud-book de naissance : STUD BOOK FRANCAIS DU PONEY SHETLAND
Stud-book de reproduction : STUD BOOK FRANCAIS DU PONEY SHETLAND

Muni d'un transpondeur électronique : Oui
Date pose transpondeur : 07/08/2008

Equidé typé microsatellites pour le contrôle de filiation : **OUI**
Origines vérifiées par contrôle de filiation : Non

Le saviez-vous ?

Lorsque la demande de typage ADN d'une jument est fait au même moment que le contrôle de filiation lors de l'identification de son poulain (mâle ou femelle), le coût du typage est inclus dans le prix du contrôle de filiation. Spécifiez-le à votre vétérinaire ou agent IFCE lors des prélèvements sanguins.

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).
- 6.5 Conditions d'inscription au titre de l'ascendance



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

DEUX SECTIONS : LIVRES A ET B

Le livre généalogique français du poney Shetland sera divisé en deux sections possédant leur propre réglementation : Le livre A et le livre B.

Qu'est ce que le Livre A ?

Le livre A est la section principale du livre généalogique français du Poney Shetland. Les poneys qui le constituent sont considérés comme conformes aux accords internationaux conclus entre tous les organismes de sélection de la race, garantissant l'appartenance de l'ensemble des ancêtres d'un poney à la race Shetland. Sa réglementation est commune à celle appliquée aux sections principales des livres généalogiques reconnus par la société mère.

Qu'est ce que le Livre B ?

Le livre B est la section secondaire du livre généalogique français du Poney Shetland. Les poneys qui le constituent sont considérés comme non-conformes aux accords internationaux conclus entre tous les organismes de sélection de la race, du fait qu'ils présentent au moins un ancêtre non-Shetland connu appartenant au livre généalogique d'une autre race.

La réglementation du livre B est propre au livre généalogique français du poney Shetland. Les poneys du Livre B appartiennent à la race Shetland aux yeux de la législation française.

Quels poneys font partie du livre B ?

Sont inscrits automatiquement au Livre B :

- Les poneys figurant dans la liste publiée par l'organisme de sélection
- Les produits issus d'un parent figurant dans cette même liste, nés en 2025 et 2026
- les produits nés à partir de 2027 respectant les croisements suivants

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

-6.2 Structuration du livre généalogique en deux sections : Livre A, Livre B

Annexe 8 - Liste des poneys Shetland inscrits en livre B



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

DEUX SECTIONS : LIVRES A ET B

Dans quel livre pourra être inscrit un poulain à la naissance ?

L'inscription d'un produit au livre A ou livre B au titre de l'ascendance dépendra du du choix des parents. Voir le tableau ci-dessous :

MÈRE : \ PÈRE :	Etalon LGF Shetland LIVRE A APPROUVÉ et/ou Autorisé à produire*	Etalon LGF Shetland LIVRE B APPROUVÉ
	Jument LGF SHETLAND LIVRE A QUALIFIÉE	Produit inscriptible au LGF Shetland LIVRE A
Jument LGF SHETLAND LIVRE A BASIQUE	Produit inscriptible au LGF Shetland LIVRE A	Produit inscriptible au LGF Shetland LIVRE B
Jument LGF SHETLAND LIVRE B QUALIFIÉE	Produit inscriptible au LGF Shetland LIVRE B	Produit NON inscriptible au LGF Shetland
Jument LGF SHETLAND LIVRE B BASIQUE	Produit NON inscriptible au LGF Shetland	Produit NON inscriptible au LGF Shetland

*LGF Shetland : livre généalogique français du poney Shetland

*autorisés à produire : étalon ayant déjà obtenu un carnet de monte avant 2026 (uniquement valable pour les étalons du livre A).

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

-6.2 Structuration du livre généalogique en deux sections : Livre A, Livre B

6.5 Conditions d'inscription au titre de l'ascendance



EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

TROIS NIVEAUX : BASIQUE - QUALIFIÉ - APPROUVÉ

Au cours de la vie d'un poney (mâle ou femelle) celui-ci pourra évoluer d'un niveau à l'autre en fonction de certains critères. Chaque niveau active un certain nombre de droits.

Qu'est ce que le niveau BASIQUE ?

Premier niveau automatiquement attribué dès lors qu'un poney est inscrit au livre généalogique français du poney Shetland.

- permet aux juments du livre A de produire au sein du LGF Shetland.

Qu'est ce que le niveau QUALIFIÉ ?

Deuxième niveau attribué à un poney qui valide une qualification suffisante lors d'une session de qualification. Il apporte les avantages suivants :

- permet aux juments du livre B de produire au sein du Livre B (consulter le tableau de croisements)
- donne droit à certaines primes et aides spécifiques.

Les qualifications *Très Excellent*, *Excellent*, *Très prometteur*, *Prometteur*, *Correct*, obtenues à partir de l'âge de 2 ans, donnent automatiquement le niveau Qualifié.

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

-6.4 Structuration du livre généalogique par niveaux : Basique, Qualifié, Approuvé
Annexe 4 - Règlement technique des qualifications

EVOLUTIONS DU RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND

TROIS NIVEAUX : BASIQUE - QUALIFIÉ - APPROUVÉ

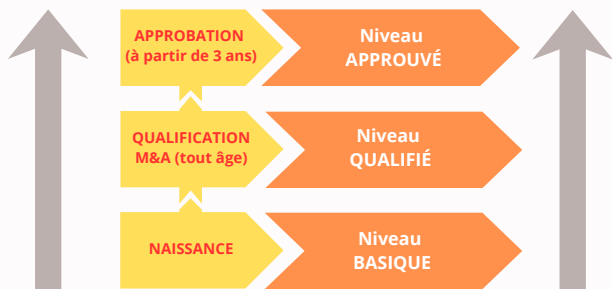
Où et comment faire qualifier un poney ?

Les concours d'élevage AFPS sont les principaux lieux de qualifications. Néanmoins, les sessions d'approbation et les journées d'éleveurs pourront permettre les qualifications.

Qu'est ce que le niveau APPROUVÉ ?

Troisième niveau attribué à un mâle qui satisfait les conditions requises par l'examen d'approbation. Il apporte les avantages suivants :

- permet aux étalons des Livres A et B de reproduire au sein du LGF Shetland.
- donne droit à certaines primes et aides spécifiques.



La progression dans les différents niveaux est possible tout au long de la vie d'un poney.

Textes de référence : Programme de sélection du livre généalogique français du poney Shetland (en cours de validation).

-6.4 Structuration du livre généalogique par niveaux : Basique, Qualifié, Approuvé
Annexe 3 - Règlement technique des approbations d'étalons de race Shetland